

P.V. réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. du
19/05/2015

Périodique 1.474

SITE : www.rgccf.be

E-MAILCQ : brasseur@skynet.be

Etaient présents :

M. BRASSEUR Président

MM. CHAMZOPOULOS - CHARTIER – GAUTHIER –

LOOZE - TUBETTI – BOURGI de la CPAH

Absent(s) excusé(s) : MM STILLEMANT du CPH

CONVOCAION REUNION DU MARDI 02 JUIN 2015

au local du RGCC « LE CASTELIN » 13, Place de
l'Hôtel de Ville à Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE

(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

PV REUNION du 19/05/2015

**18h30 Match : FC GOUGNIES – JS MARCHIENNE du
02/05/2015 (2-2 arr.)**

Arbitre : M. NOIRET Denis (PO)

Joueurs : M. OZKAN Ali 13/06/87 JS MARCHIENNE
(PO)

M. SAHIN Ahmet 16/09/94 JS MARCHIENNE (PO)

MISIR Mevlut 03/05/83 JS MARCHIENNE (PO)

Dél. Visité : M. JACQUES Jean (PO)

Dél. Visiteur : DOGAN Turgay (PO)

CQ FC GOUGNIES : M. JACQUES Jean (PO)

CQ JS MARCHIENNE : M. EROGLU Hali **avec le nom
du spectateur qui a bousculé l'arbitre** (PO)

Après avoir entendu les parties M. SAHIN Ahmet et M.
DOGAN Turgay étant absents NON EXCUSES, le CD
décide :

Les joueurs OZKAN Ali et MISIR Mevlut, **sont
suspendus pour 2 journées effectives de toutes
compétitions officielles au sein du RGCC à partir du
15/08/2015.**

Le joueur SAHIN Ahmet, **est suspendu en séance de
toutes compétitions officielles au sein du RGCC,
jusqu'au 30/06/2016 inclus**

L'extension de cette sanction est proposée à l'URBSFA

L'indiscipline de joueurs d'une équipe ne pouvant
profiter à celle-ci, la rencontre est perdue par le club JS
MARCHIENNE sur le score de 5-0

Pour attitudes joueurs, une amende de 25 € est infligée
au club JS MARCHIENNE

Comparution : JS MARCHIENNE = 6

Absence comparution : JS MARCHIENNE = 2

Frais cause : JS MARCHIENNE = 20 €

**18h55 Match : FC WAINAGE – R.FC SONACA du
02/05/2015 (7-3 arr.)**

Arbitre : M. DESCORNEZ Cédric (PO)

Joueur : M. MAERTENS Yoan 28/08/83 R. FC
SONACA (PO)

Dél. Visité : M. SCHEEPMANS Stéphane (PO)

Dél. Visiteur : M. BAYOT David (PO)

CQ FC WAINAGE : M. GYSBRECHTS Gilbert (PO)

CQ R. FC SONACA : M. GENARD Guy (PO)

Après avoir entendu, le CD décide :

Le joueur MAERTENS Yoan, **est suspendu pour 2
journées effectives de toutes compétitions
officielles au sein du RGCC à partir du 30/05/2015,
saison 2014/2015 – 2015/2016.**

L'indiscipline d'un joueur d'une équipe ne pouvant
profiter à celle-ci, la rencontre est perdue par le club R.
FC SONACA le score de 7-3 reste appliqué.

Comparution : R.FC SONACA = 5

Absence comparution : R. FC SONACA = 2

FC WAINAGE = 1

AMENDES ET FRAIS DIVERS :

Journée du 16/05/2015 et réunion du 19/05/2015

* **F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées
ou retard :**

* **R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou
retards :**

3.ECOLE CHAMPIONS	
Forfait 1 ^{er} inf.	1x120 €
17.FC FONTAINE	3x3 €
22.R. FC SONACA	
Comparution	5x10 €
Absence comparution	2x15 €
24.WILLEM'S TRAVEL	3x3 €
27.CStP MUPPETS	1x3 €
36.JS MARCHIENNE	
Comparution	6x10 €
Absence comparution	2x15 €
Frais cause	1x20 €
Amende attitude joueurs	1x25 €
49.AC CHATELET	
F.A. incomplète	1x10 €
60.AS GERPINNES	2x3 €
63.BOIS DU PRINCE	1x3 €
65.YILDIZ CLUB 61	
*R. N.C. ou R. 7 ^{er} inf.	1x40 €
	1x3 €
	1x6 €
66.FC WAINAGE	
Absence comparution	1x15 €
71.SPORT AMITIE FP	
*F.A. N.R. ou R. 2 ^{er} inf.	1x20 €

**PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE
MARDI 02 JUIN 2015 à 18h15 (si besoin voir
convocation)**